



MAIRIE DE DOLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT

du Registre des Arrêtés du Maire de la Ville de Dole

Le Maire de la Ville de DOLE ;

REGLEMENTATION
TEMPORAIRE

DISPOSITIONS
GENERALES

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses Articles L. 2212.2. et L. 2213.2. ;

VU le Code de la Route et notamment son Article L 411.1 ;

Déplacement du marché
extérieur

Samedi
30 Septembre 2023

2023-1246

CONSIDERANT que le marché doit être déplacé Cours St Mauris en raison des festivités du Week-end Gourmand du Chat Perché.

ARRETE :

Article 1er : Le marché extérieur habituellement installé place Nationale Charles De Gaulle à DOLE sera déplacé sur le Cours St Mauris le samedi 30 Septembre 2023 en raison de l'organisation des festivités du Week-end Gourmand du Chat Perché place Nationale.

Article 2 : Le marché aura lieu pour ce jour uniquement de 08h00 à 13h00.

Article 3 : Le placier de la Police Municipale de Dole se chargera de la mise en œuvre des modalités pratiques relatives au placement des commerçants.

Article 4 : Exceptionnellement aucun droit de place ne sera demandé aux commerçants pour ces jours uniquement. Une décision sera prise en ce sens par Monsieur le Maire de Dole.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera diffusée à la Sous-Préfecture, au Directeur Général des Services Municipaux, aux Services Techniques, à la Police Nationale, à la Police Municipale, aux Sapeurs-Pompiers, au SMUR, à la Gendarmerie Nationale, à l'Association des commerçants du marché ainsi qu'à l'ensemble des commerçants du marché extérieur de Dole.

Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20230921-AR2023-1246-AR
Date de télétransmission : 21/09/2023
Date de réception préfecture : 21/09/2023

Article 6 : MM. le Directeur Général des Services Municipaux, le Directeur des Services Techniques, le Commandant de Police, le Directeur de la Police Municipale, et tous les agents préposés à la Police de la circulation sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Aperçu Signature

Signé électroniquement le
Le 21 septembre 2023
Pour le Maire de la ville de Dole
par délégation,
ÉLU RÉFÉRENT
Stephane CHAMPANHET

Seul ce document numérique a valeur juridique

Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20230921-AR2023-1246-AR
Date de télétransmission : 21/09/2023
Date de réception préfecture : 21/09/2023